

**PÉTITION AU :** Gouvernement du Canada

**Nous, soussignés,** sommes des citoyens canadiens concernés souhaitant attirer l'attention du gouvernement du Canada sur la proposition faite à la disposition 14 du projet de loi C-51, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le ministère de la Justice et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*, afin d'abroger l'article 176 du Code criminel du Canada. Le projet de loi C-51 a été déposé par la ministre de la Justice et procureure générale du Canada à la Chambre des communes le 6 juin 2017.

En abrogeant l'article 176, le gouvernement du Canada va supprimer du Code criminel la disposition qui protège directement les droits des Canadiens de pratiquer librement leur religion de manière pacifique, légitime et sans obstacle, quelle qu'elle soit. De plus, à une période où les attaques envers les communautés religieuses au Canada augmentent, la disposition 14 du projet de loi C-51 diminue la protection des leaders religieux et des communautés confessionnelles partout au pays.

En conséquence, les pétitionnaires pressent le gouvernement du Canada de modifier le projet de loi C-51 pour assurer que l'article 176 reste dans le Code criminel afin de protéger l'ensemble des leaders religieux et des communautés confessionnelles.

**Signature**

(Signez votre propre nom. Ne pas écrire en lettre moulées.)

**Adresse**

(Province et code postal)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

